

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 30 mars 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLOGNE—AVERTISSEMENT CONTRE L'INTERVENTION  
ÉTRANGÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, étant donné la gravité de la situation en Pologne, ma motion, j'espère, recueillera le consentement unanime de la Chambre qu'elle mérite.

Étant donné la crise qui persiste en Pologne, je propose, appuyé par l'honorable représentante de New Westminster-Coquitlam (M<sup>lle</sup> Jewett):

Que la Chambre accorde son plus chaleureux appui aux Polonais et prie instamment tous les pays de continuer à s'abstenir de toute intervention militaire dans les affaires intérieures de ce pays.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LES TRANSPORTS

LE MAINTIEN DES TARIFS DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—  
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Rod Murphy (Churchill):** Madame le Président, même si les céréaliers de l'Ouest se sont prononcés formellement en faveur du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau comme élément essentiel d'une politique globale des transports, le chef du parti libéral du Manitoba a qualifié ce tarif de «désavantage majeur» pour l'agriculture de l'Ouest. Je propose donc, appuyé par le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant):

Que la Chambre réprovoque la déclaration du chef libéral qui traduit une plus grande sympathie pour les vues des sociétés ferroviaires que pour celles des céréaliers de l'Ouest et que la Chambre voie dans ce genre de déclarations la preuve que le parti libéral est moribond dans l'Ouest; et en outre, que la Chambre exprime le vœu que lorsque M. Lauchlan, dans la vieille tradition qui s'applique aux dirigeants libéraux défaits, recevra sa récompense d'Ottawa après les prochaines élections manitobaines, il ne soit pas nommé à une commission ou à une société de la Couronne qui s'occupe des transports.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'ADOPTION RAPIDE DE MESURES POUR AIDER LES VEUVES—  
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer, avec l'appui du député d'Oshawa (M. Broadbent):

Que la Chambre assure au ministre suppléant des Affaires des anciens combattants qu'elle adoptera sans tarder toute mesure visant à supprimer ou à réduire la période de six ans et demi prévue pour le versement progressif des pensions destinées aux veuves des anciens combattants invalides dont les pensions d'invalidité sont inférieures à 48 p. 100, et qu'en conséquence la Chambre prie le gouvernement de présenter cette mesure dans les plus brefs délais.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

[Français]

### LES SOINS DE SANTÉ

ON DEMANDE QUE LES SERVICES DE SANTÉ SOIENT PROLONGÉS  
POUR LES BANDES DE CRIS DE WASWANAPI, MISTASSINI ET LA  
RIVIÈRE GREAT WHALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU  
RÈGLEMENT

**M. Ian Watson (Châteauguay):** Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente.

A cause d'un conflit entre les Cris et le gouvernement du Québec au sujet du budget sur les services de santé, un nouvel hôpital de 32 lits à Chisasibi (Fort George) est vide tandis que la tuberculose et autres maladies sérieuses menacent trois communautés de Cris qui n'ont pas encore pu confirmer une entente avec le gouvernement du Québec sur les termes et conditions du transfert des services de santé des deux niveaux supérieurs de gouvernement, je propose, appuyé par le député de La Prairie (M. Deniger):

Que la Chambre insiste auprès du ministre de la Santé nationale et du bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin) pour que les services de santé soient prolongés pour les bandes de Cris de Waswanipi, Mistassini et la rivière Great Whale, jusqu'à ce que les parties engagées dans le présent conflit puissent en arriver à une entente pour assurer que ces trois communautés ne soient pas dépourvues des services essentiels de santé après les 31 mars 1981.